



Changer son choix de sépulture

Par viotlaparigotrigolot

Bonjour,

Suite à son décès mon père a été incinéré et ses cendres mises dans une case d'un colombarium communal avec une concession de 15 ans. Nous ne connaissions pas le lieux avant le jour de l'enterrement. Le colombarium est un mur de 3 m de haut avec 4 grands étages dont les urnes funéraires sont inaccessible pour y mettre une fleur. Le lieu ne nous convient pas impossible d'avoir un lieu de recueillement un peu privatif. Positionné en bout de mur nos plantes au sol sont écrasées par les inhumations suivantes, nous souffrons de ne pouvoir nous recueillir en ayant un petit espace dédié au défunt. Peut-on faire un changement de sépulture pour un caveau, (une tombe)? sommes nous tenus à un délais? Peut-on échanger le paiement de la concession actuelle pour une concession en caveau pour avoir un endroit dédié à notre famille? Quels sont les frais inhérents à cette demande?

Merci pour votre réponse.

Très cordialement